

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1345

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

REPRESENTATION DE L'ETAT DU KOWEÏT AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant été saisi de la demande de représentation de l'Etat du Koweït en qualité d'observateur (C/108/17),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter l'Etat du Koweït à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
